



**PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE ET BONS D'ACHATS
POUR LES ILLOIS(ES)**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION POUR
LES COMMERCANTS ET ENTREPRISES D'ILLE SUR TET**

Chaque famille perçoit des bons d'achat d'une valeur de 10 €, tickets nominatifs, sécurisés et numérotés. Sur présentation dans les commerces et entreprises partenaires, les bénéficiaires payeront leurs achats, déduction faite des bons que le commerçant récupère.

Le bon est valable pour une **durée limitée**. Utilisable **du 15 décembre 2020 au 31 mars 2021**.

Les commerçants et entreprises d'Ille Sur Tet qui souhaitent participer au plan de relance communal, doivent s'inscrire au préalable, en remplissant un formulaire récupérable à la mairie ou sur le site Internet de la commune à www.ille-sur-tet.com. A retourner par courrier ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie, avec les pièces justificatives demandées.

Attention, ne pas rentrer pour déposer votre dossier pour éviter l'afflux et permettre le respect des règles de distanciation sociale. Ne seront pris en compte que les dossiers complets.

Vous serez alors contacté par téléphone ou par mail pour venir récupérer l'affiche et le règlement de l'opération, ainsi qu'un modèle type de tableau qu'il s'agira de remplir et de retourner à la mairie pour encaisser les bons d'achat (**avec retour obligatoire desdits bons**).

Attention : la commune n'acceptera pas de demande de remboursement postérieure au 20 avril 2021, cachet de la poste faisant foi.

NOM DE L'ENTREPRISE / COMMERCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : 66 130 **VILLE : ILLE SUR TET**

NOM DU GERANT :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

E-MAIL : **TELEPHONE :**

Pièces à fournir :

- Formulaire complété et signé
- Copie du Kbis de la société ou inscription au répertoire de la chambre des métiers
- RIB
- Engagement sur l'honneur d'apposer sur sa vitrine l'affiche promotionnelle du plan de relance
- Engagement de ne pas accepter de bons après le 31 mars 2021.

Le **Signature demandeur :**